

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 4

Artikel: Les fribourgeois en Garnison à Genève en 1814
Autor: Ducrest, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES FRIBOURGEOIS EN GARNISON A GENÈVE

EN 1814.¹

par F. DUCREST.

Dans quelques jours, cinquante de nos concitoyens vont paraître, en grande tenue guerrière, dans les rues de Genève avec d'autres contingents suisses. Ils vont participer aux fêtes que le Benjamin des cantons va célébrer pour commémorer le centenaire de son entrée dans la Confédération. Nos soldats vont être accueillis avec un empressement aussi chaleureux que leurs ancêtres et devanciers d'il y a un siècle le furent lorsqu'ils débarquèrent, au nombre de 300, soit une compagnie de Soleure et deux de Fribourg, au Port-Noir, sous la conduite du lieutenant-colonel Louis Girard, pour occuper militairement Genève pendant quelques mois, au nom de la Diète fédérale qui les envoyait.

Il nous a paru intéressant de rapprocher les deux centenaires : celui d'aujourd'hui et celui de dimanche prochain, et de vous donner quelques renseignements sur l'envoi, l'arrivée et le séjour de notre contingent sur les rives du Léman en 1814. Mais quelques dates et explications préliminaires sont nécessaires.

Après plusieurs siècles d'indépendance et de longues années d'agitations politiques, Genève était, le 15 avril 1798, annexée à la France. Quelques années plus tard, Napoléon en faisait le chef-lieu du département du Léman. L'annexion dura environ quinze ans. Le 30 décembre 1813, la garnison française du général Jordy quittait la ville, chassée par l'armée des alliés, commandée par le feld-maréchal autrichien comte de Bubna. Cette armée avait franchi le pont de Bâle le 21 décembre : elle passait à Soleure le 22, à Berne le 23, à Fribourg le 24, à Payerne et Moudon le 26, à Lausanne le 27, à Rolle et Nyon le 28, à Ver-

¹ Travail lu à la réunion de la Société économique le 28 juin 1914, à l'occasion du centenaire de sa fondation.

soix le 29 ; elle entrait à Genève sans combat le 30. Du 30 décembre 1813 au 16 mai 1814, Genève fut occupée par une garnison autrichienne.

Quinze jours après le départ des Autrichiens, le 1^{er} juin, entrait la garnison suisse qui devait y rester près de huit mois. Le 12 septembre, la Diète décidait en principe l'admission de Genève comme canton ; le 27 avril 1815, l'admission définitive ayant été votée, les députés du nouveau canton, invités à siéger au sein de la haute assemblée réunie à Zurich, recevaient du bourgmestre von Wyss le salut confédéral. Le 19 mai suivant enfin, était signé l'acte authentique consacrant la réunion de la république de Genève à la Suisse, comme 22^{me} canton, à perpétuité.

Mais Genève était rattachée à la Suisse par le cœur et par des alliances depuis longtemps déjà. Son premier traité de combourgeoisie avec un canton suisse fut celui qu'elle signa avec Fribourg en 1519 : plusieurs même des plus grands patriotes genevois de ce temps : Philibert Berthelier, Besançon Hugues, François Bonivard, Jean-Philippe, François Goulaz, Bodichon de la Maison-Neuve, et plus d'une centaine d'autres, furent reçus, à cette époque, bourgeois de notre ville. Lorsqu'en 1530 la ville se trouva bloquée par les gentilshommes savoyards de la ligue de la Cuiller, Fribourgeois, Bernois et Soleurois vinrent à son secours. Les Fribourgeois furent au premier rang de ceux qui combattirent pour l'indépendance de Genève. Plusieurs fois ils traversèrent ses rues avec leurs bannières triomphantes. Et lorsque, vers 1533, apparurent les premiers symptômes d'un changement de religion, les Fribourgeois multiplièrent leurs députations et leurs instances pour empêcher leurs combourgeois d'accepter les innovations religieuses¹.

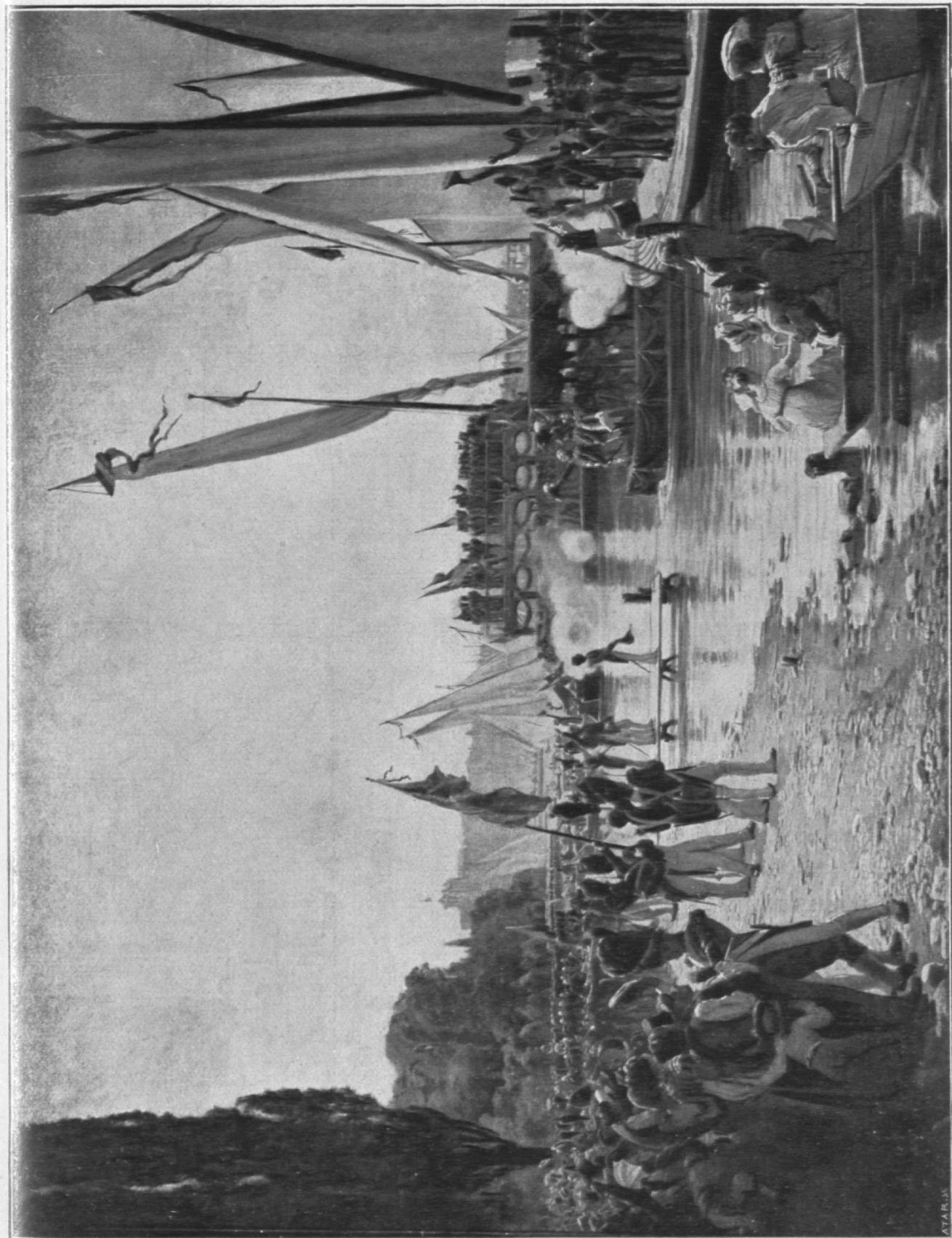
Mais «la patte de l'ours» vint peser sur la balance. Le 30 mars 1534, quatre députés fribourgeois rapportèrent à Genève, après avoir coupé et brisé les sceaux du parchemin sur lequel il était écrit, le traité de combourgeoisie signé quinze ans auparavant. L'alliance était solennellement rompue. Depuis lors, Genève n'eut plus pour alliés suisses que Berne depuis 1526 et Zurich depuis 1584. Les luttes religieuses avaient coupé la

¹ Dr Berchtold, *Fribourg et Genève ou précis des relations de ces deux Etats jusqu'à la rupture de leur alliance*, dans les Archives Soc. hist. Frib. II.

Confédération en deux ligues rivales. Pendant près de trois siècles, la cité de Calvin trouva constamment les cantons catholiques, surtout ceux de la Suisse primitive, en travers de ses efforts pour être admise au nombre des Etats confédérés. Aussi est-ce avec une vive allégresse que la population genevoise, le 1^{er} juin 1814, revit les Fribourgeois, ses premiers combourgeois, après une bouderie qui avait duré 280 ans, lui tendre une main toute fraternelle.

Depuis 1798, la Genève « genevoise » s'est maintenue au milieu de la Genève « française » et elle ne perd point l'espoir de recouvrer cette indépendance si chère que les combinaisons de la ruse et de la force lui ont enlevée. Il faut lire les journaux et les mémoires de l'époque pour se rendre compte de l'énergie, de la patience et de l'habileté déployées par le gouvernement provisoire de 1814 pour empêcher la barque de l'Etat de chavirer au milieu des agitations politiques qui la ballottent sans cesse, d'un mélange d'institutions françaises encore subsistantes, autrichiennes qui viennent de se créer et genevoises fraîchement rétablies. Il faut d'abord rendre à la ville son autonomie, ensuite agréger Genève à la Confédération, et enfin arrondir son territoire en lui incorporant un certain nombre de communes de la Savoie et du pays de Gex. On envoie ambassade sur ambassade aux trois souverains des puissances alliées : l'empereur d'Autriche, le czar de Russie et le roi de Prusse d'abord à Bâle, puis à Paris, où ils sont entrés le 31 mars. Auprès de la Diète fédérale à Zurich, les délégations se succèdent aussi. Des pétitions circulent parmi les citoyens ; on tient des assemblées pour préparer le baptême de la nation renaissante et élaborer une nouvelle constitution. Les noms de Pictet de Rochemont, Lullin, Des Arts, Gourgas, de la Rive, Saladin-de Budé, Turretini, Schmidtmeyer, Violier, Calandrini, Micheli, etc., méritent d'être écrits en lettres d'or dans les annales genevoises de l'époque.

La situation est délicate et compliquée. La Confédération elle-même chancelle sur sa base, l'Acte de médiation a été dénoncé au moment de l'entrée des alliés ; on discute, sans arriver à s'entendre, le projet d'un nouveau pacte fédéral. Deux Diètes y travaillent : l'une, aristocratique et conservatrice, comprenant les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Lucerne et quelques-



Pl. I. — Débarquement des Fribourgeois et des Soleurois au Port-Noir 1814.



Pl. II.

LOUIS GIRARD

Commandant du Contingent fribourgeois en 1814.

1775-1846

uns des petits cantons, se tient à Lucerne ; elle veut le rétablissement du régime d'avant 1798 avec les 13 anciens cantons et les pays sujets que la Révolution a émancipés ; l'autre, à Zurich, revendique le maintien des libertés acquises en 1798 et celui des 19 cantons formés en 1803. L'intervention du czar Alexandre de Russie fait dissoudre la Diète de Lucerne et oblige ses députés à se réunir à celle de Zurich. Or, à cette dernière, les esprits sont divisés ; il y a les partisans du czar et ceux de Metternich, le tout-puissant ministre autrichien.

Le 31 janvier, Genève demande son incorporation à la Suisse, mais sa requête reste sans réponse. Il faut une adresse signée de 6000 citoyens pour décider le comte Capo d'Istria, ministre de Russie, le 22 avril, à faire connaître le vœu des puissances au Conseil provisoire, qui a renouvelé avec insistance sa demande d'admission parmi les cantons. La Diète charge sa commission diplomatique d'examiner la question et de faire rapport : la réponse, datée du 21 mai, est un premier succès ; avant d'être réunie à la Suisse avec une augmentation de territoire — car tel est le désir des ministres des puissances — Genève aura une garnison suisse, formée des contingents de Fribourg, Soleure et Lucerne. « La désignation de ces trois cantons¹, témoigne de l'heureuse inspiration de la diplomatie genevoise. Les Confédérés qui doivent partager la tâche des milices de la cité réformée, fraterniser avec les descendants des huguenots qui ont tant de fois combattu leurs pères au service du roi de France, prendre leur part de leurs soucis et de leurs joies, vivre de leur vie, ce sont ceux justement dont il importe le plus de gagner le cœur. Les députés de Genève savent qu'ils peuvent s'en remettre pour cela à leurs concitoyens. »

Un évènement heureux facilite au dernier moment la tâche du gouvernement provisoire ; le 17 mai, les bataillons du dernier régiment autrichien de Kaunitz quittent la ville ; le syndic Gourgas en reçoit les clefs ; la sonnerie de la retraite, au temple de St. Pierre et à St. Gervais, recommence après une interruption de près de seize ans et fait vibrer joyeusement l'âme populaire. Pendant que Pictet de Rochemont plaide la cause de Genève auprès des ministres des puissances à

¹ Ch. Borgeaud, *Journal de Genève*, 1^{er} juin 1914.

Paris, et Schmidtmeyer et Saladin-de Budé défendent ses intérêts auprès de la Diète de Zurich, la ville reprend ses anciennes coutumes ; les tambours de la garde se remettent à battre les anciennes marches¹. Une ère nouvelle va commencer.

C'est le jour-même du départ des Autrichiens, le 17 mai, que se répand en ville le bruit de la prochaine arrivée d'une garnison suisse ; mais la nouvelle officielle ne circule que plusieurs jours après. On croit que ce seront des Argoviens, car des lettres d'Aarau ont annoncé le départ de 1400 Suisses, dont le premier corps de 300 pour Genève, que suivra un second corps du même nombre. Quant au jour de l'arrivée, on l'ignore ; plusieurs présument que ce sera vers le 30. En attendant, la garde nationale, animée du meilleur esprit et d'un zèle tout patriotique, s'exerce constamment et se dispose à bien recevoir les Suisses et à les traiter en frères.

C'est le 2 mai déjà que Fribourg est avisé par une lettre d'Aloys de Reding, président de la Commission militaire fédérale récemment créée à Zurich, d'avoir à tenir de piquet, armé et équipé, un contingent de 200 hommes d'infanterie et 40 d'artillerie prêt à partir au premier signal. Le message ne fixe pas encore le pays de destination, mais laisse entrevoir que ce sera une des petites républiques voisines qui vont prochainement être incorporées à la Confédération ; le Valais, Neuchâtel ou Genève. « Les contingents suisses, dit-il, y seront certainement en contact avec des troupes étrangères : il faudra les astreindre à une discipline rigoureuse et à une tenue parfaite : ils devront avoir, par-dessus tout, le sentiment de l'honneur confédéral qui les fera aimer, craindre et apprécier. Il faut faire choix d'officiers expérimentés, de sous-officiers bien entraînés et de soldats parfaitement exercés. Les dangers à courir ne seront pas sérieux ; néanmoins, mettez tous vos soins à bien préparer cette troupe et à lui inculquer le sentiment de la fidélité. C'est une mission de confiance qu'elle va remplir ; il convient qu'elle fasse honneur à son drapeau et au peuple suisse tout entier¹. »

La lettre de la Commission militaire, reçue le 6 mai par la Commission Souveraine qui constituait alors le gouvernement

¹ Ratsmanual 1798-1814, n° 349, séance du 7 mai. Protocole des *délibérations* et de la *correspondance* de la Commission souveraine du gouvernement de Fribourg, n° 119, séance du 6, 14, 23 mai, etc.

cantonal provisoire, fut communiquée au grand Conseil le lendemain. « Nous consentons volontiers à mettre sur pied le contingent qui nous est demandé, répond le Conseil, mais il nous semble que cette mobilisation est pour le moment inutile et sans but. Il nous paraît aussi que le chiffre de 240 hommes qu'on nous fixe est exagéré et en disproportion avec la part afférente aux autres cantons. Du reste, si un canton refuse son contingent, Fribourg refusera aussi. » Sans perdre de temps, la Commission souveraine écrit à nos deux députés à la Diète de Zurich, Tobie de Buman et François d'Uffleger, d'en faire l'observation à leurs collègues : « Tâchez de savoir, leur dit-on, si tous les cantons sont disposés à mobiliser leur contingent ; faites-nous connaître, si possible, la liste des effectifs. »

« Tous les cantons, répond la députation fribourgeoise, s'empresseront de mettre sur pied l'effectif de contingent qu'on leur demande. Celui de Fribourg est réduit à 200 hommes seulement ; pas besoin de lever les artilleurs. Ce chiffre est normal ; le corps fédéral qui serait mis en campagne en cas d'alerte devait comprendre 5790 hommes. » Au reçu de cette lettre, Fribourg, le 16 mai, répond à la Commission militaire fédérale, qui a renouvelé sa demande d'une façon pressante, qu'on va immédiatement mettre de piquet les 200 fantassins demandés, fournir l'équipement et les munitions, désigner les officiers et tenir la troupe prête à marcher au premier ordre. L'inspecteur général des troupes du canton, le colonel François-Xavier Lanther, reçoit du Département militaire l'ordre d'appeler sous les armes la 1^{re} et la 5^{me} compagnie du premier contingent, avec le matériel nécessaire ; l'état-major comprendra cinq hommes : un aide-major (adjudant), un chirurgien de bataillon, un waguemeistre, un armurier et un prévôt. Chaque soldat aura dans sa giberne 30 cartouches et 3 pierres à fusil ; on tiendra en réserve 6400 cartouches et 640 pierres à fusil.

Malgré tout, Fribourg ne peut se soustraire encore à certain sentiment de défiance. Il veut voir ce que font les autres ; quelques magistrats croient que la Diète nous joue. Un courrier extraordinaire est envoyé demander aux Bernois s'ils vont aussi lever leur contingent. Berne répond que ses troupes vont occuper le Valais ; elles sont prêtes à partir. Cette réponse donne à nos gouvernants un peu plus d'assurance ; mais pour autant, ce n'est pas de l'enthousiasme ni de l'emballement.

Il faut bien le reconnaître, notre canton avait été souvent mis à contribution depuis quelque temps. En novembre et décembre de l'année précédente, deux compagnies fribourgeoises, ayant déjà à leur tête ce même colonel Girard qui devait être nommé bientôt commandant de la garnison de Genève, avaient été envoyées, avec d'autres troupes confédérées d'Uri, de Zoug et d'Unterwald pacifier le canton du Tessin, en proie à des troubles politiques ; elles avaient tenu garnison à Lugano. Trois autres compagnies, sous la conduite du capitaine Moret de Romont, avaient dû partir, en décembre, par un froid rigoureux, pour les frontières bâloises, à Liestal. Elles avaient fait partie de l'armée levée à la hâte par la Confédération pour empêcher la violation de la neutralité suisse menacée par le passage des alliés.

Dans le canton, il y avait des esprits agités, surtout dans la Gruyère et dans le district de Morat. La restauration du gouvernement patricien, le 14 janvier, avait excité des murmures et des mécontentements. Il circulait toutes sortes de bruits suspects. On cherchait à former en secret des associations militaires. Une société de jeunes gens, animée d'un esprit frondeur, s'était formée à Bulle. Il fallut en février et mars, envoyer dans la Gruyère la compagnie cantonale de carabiniers et la 1^{re} compagnie du 1^{er} contingent. Les hommes les plus remuants étaient le juge de paix Charles, de Riaz, le médecin Glasson, Claude Moret de Vuadens, Alexandre Borcard de Grandvillard, Magnin de Corbières, surtout le notaire Geinoz, secrétaire communal de Bulle et greffier du tribunal, qui avait rédigé et colporté un écrit rempli de propos outrageants contre le gouvernement. Il fallut le destituer ; mais il demanda pardon à deux genoux, promit son plus fidèle attachement au nouveau régime et fut réintégré peu après dans ses fonctions. Le gouvernement dut envoyer le conseiller François d'Uffleger comme commissaire spécial, avec un secrétaire, à Bulle, à Châtel-St.-Denis, à Romont et à Morat.

Les populations des communes limitrophes du canton de Vaud étaient en but à des abus vexatoires de la part des autorités de ce canton, qui exigeaient force réquisitions et corvées, soi-disant pour le transport des malades et des blessés autrichiens tombés dans les combats contre les Français autour de Genève, en Savoie et dans le pays de Gex. Ordre fut donné à tous les lieutenants de gouvernement (aujourd'hui les préfets) de surveiller attentivement les brouil-

lons et de dénoncer toutes les intrigues. En outre, le gouvernement craignait de nouveaux frais. Fribourg avait fait des dépenses exorbitantes pour l'entretien et le transport des alliés lors de leur passage en décembre et janvier, pour l'établissement des hôpitaux militaires, pour le transport et l'entretien des Autrichiens malades ou blessés. Toutes les réserves pécuniaires avaient été absorbées ; il avait même fallu décréter la levée d'un impôt extraordinaire. Le trésor public était dans un état d'épuisement des plus alarmants depuis plusieurs années ; le gouvernement réclamait en vain à l'Autriche le payement des avances qu'il avait faites pour l'entretien des troupes. Grand était l'embarras de nos hommes d'Etat, la levée d'un contingent étant toujours coûteuse.

Cependant les fronts assombris se rassèrènent lorsque les deux députés fribourgeois à la Diète leur annoncent que notre contingent va être envoyé à Genève, avec une compagnie de Soleure et peut-être une de Lucerne, et que Genève, Neuchâtel et le Valais vont probablement devenir cantons suisses.

Le 20 mai, la Commission militaire de Zurich donne l'ordre d'appeler sous les armes, à Fribourg, pour le mardi 24 mai, les deux compagnies mises de piquet quelques jours auparavant. Elles devront partir pour Genève le 26 ; la compagnie soleuroise du capitaine Tugginer les rejoindra en route. Les Lucernois n'iront pas.

La lettre de Zurich n'arrive à Fribourg que le 23 ; il faut donc se hâter. Les lieutenants de gouvernement réquisitionnent toute une escouade de gendarmes, même des huissiers, pour aller porter les ordres de marche dans la Singine et dans un certain nombre de villages de la Sarine, ces districts devant fournir la première compagnie, et jusque dans les communes les plus reculées de la Gruyère, la cinquième compagnie devant être formée presque exclusivement de Gruériens. Il y eut peu de retardataires. Le 25 mai, la plus grande partie des hommes avaient rejoint et se trouvaient à la caserne, prêts à partir. Nous n'avons pas réussi à retrouver les noms des soldats qui firent partie de ce contingent envoyé à Genève. Par contre nous pouvons donner la liste à peu près complète des officiers et une partie de celle des sous-officiers.

Le commandant des trois compagnies fribourgeoises et soleuroise est le lieutenant-colonel Louis Girard de Fribourg. C'est

un officier de valeur ; comme sous-lieutenant au régiment de Roll, l'un des trois régiments suisses au service de l'Angleterre, il a fait la campagne d'Egypte contre Bonaparte en 1798—99. Girard ne reçoit sa nomination qu'après le départ de la troupe ; il ira la rejoindre à Lausanne. Girard a comme aide-major (adjudant) Pierre de Chollet ; ce dernier succède comme tel à Henri Chaney d'Estavayer, à qui la commission souveraine vient d'accorder sa démission. L'inspecteur général Lanther a d'abord proposé, à la place de Chaney, Charles Vonderweid, déjà aide-major du 2^{me} contingent, officier instruit, connaissant parfaitement le service, mais Lanther demande au Département militaire que sur son brevet, cet officier soit appelé capitaine aide-major et *premier fonctionnaire* du 1^{er} contingent fribourgeois. Vonderweid, du reste, tient à ce titre ; il ne veut pas rétrograder, quitter un bataillon où il est le premier fonctionnaire pour entrer dans un autre où il ne l'est pas. Le gouvernement lui refuse cette titulature, ne voulant pas, dit-il, décourager les anciens capitaines de ce bataillon dont les bons et fidèles services ne méritent pas qu'il leur soit fait un passe-droit. Vonderweid reste donc au second contingent. Dans le premier, il vient de se produire plusieurs démissions ; il ne reste plus que de très jeunes gens dans le cadre des officiers. Pierre de Chollet est un de ceux-là, il est simple lieutenant dans la 5^{me} compagnie de ce bataillon, le plus ancien, il est vrai, de la colonne, mais il a su déjà se faire apprécier, et sous les ordres d'un bon chef, il deviendra très bon officier. Lanther a présenté aussi pour le même poste Jacques Comte de Romont, adjudant sous-lieutenant du premier contingent : mais Comte n'est pas *persona grata* auprès du colonel Girard ; les officiers du bataillon n'auraient pas vu non plus avec plaisir un simple sous-lieutenant parvenir de plein saut au grade de capitaine. Pierre de Chollet est donc nommé, on le remplace comme lieutenant dans la 5^{me} compagnie par André Mitterhofer de Fribourg, le plus ancien sous-lieutenant de la compagnie ; Mitterhofer est à son tour remplacé par Jean de Buman, sous-lieutenant dans la 1^{re} Compagnie, et comme 2^e sous-lieutenant, on nomme Antoine Vicarino, de Bulle. Le capitaine de la 1^{re} compagnie est Nicolas d'Amman de Fribourg ; son frère Prosper fonctionne comme fourrier ; le capitaine de la 5^{me} compagnie, gruérienne, est Charles Caille, d'Estavannens.

La première compagnie comprend donc les officiers suivants :

Nicolas d'Amman, capitaine,
 Philippe Maillard, de Fribourg, lieutenant,
 Xavier Badoud, de Romont, 1^{er} sous-lieutenant,
 Antoine Vicarino¹, de Bulle, 2^{me} sous-lieutenant.

La 5^{me} compagnie a pour officiers :

Charles Caille, d'Estavannens, capitaine,
 André Mitterhofer, de Fribourg, lieutenant, remplacé au bout
 de dix jours par Balthasar Müller, de Fribourg.
 Jean de Buman, de Fribourg, 1^{er} sous-lieutenant,
 Joseph Dey, 2^{me} sous-lieutenant.

La compagnie soleuroise a pour chef le capitaine Tugginer ;
 le capitaine Betzinger fonctionne comme quartier-maître.

Etat-major :

Louis Girard, de Fribourg, lieutenant-colonel,
 Pierre de Chollet, de Fribourg, aide-major.
 Betzinger, de Soleure, quartier-maître,
 Jean-François Monnard, d'Attalens, chirurgien-major,
 Auguste-Joseph-Claude Endrion¹, d'Estavayer, sous-lieutenant
 porte-drapeau, remplacé plus tard par Claude-Joseph Duruz,
 sous-lieutenant, de Murist.
 Jean-Jacques Kolly, tambour-major,
 Mooser, armurier.

L'abbé Joseph Dœbeli accompagne la colonne en qualité
 d'aumônier. Le gouvernement autorise le départ de Mooser, à la
 condition qu'il se fasse remplacer comme messager d'Etat.

Noms de quelques sous-officiers et soldats :

1^{re} Comp. : Sergents : Riedo, Loffing, Brulhart et Glasson ;
 caporaux : Quillet, Bongard. 5^{me} comp. : Sergents Ræmy, Savary,
 Bastard, waguemeistre Neuhaus, adjudant. Fusiliers : Sudan,
 Riedo, Mauroux, Allaman, Ropraz, Grat Beau, etc.

Les deux compagnies fribourgeoises se mettent en route le
 26 au matin. Avant le départ, on distribue à chaque homme une
 capote et une paire de guêtres longues. L'organisation souffre

¹ Il était de Romont, mais demeurait à Bulle. C'est l'arrière grand-père de M. Eugène Vicarino, chef du contingent fribourgeois aux fêtes de Genève. Le porte-drapeau Endrion, parent de la grand'mère de M. Raymond de Boccard, qui a porté à Genève le vieux drapeau de 1814. Le colonel Girard est le grand-père de M. Raymond de Girard, recteur actuel de l'Université.

d'un certain désarroi. La feuille de route, les instructions spéciales au plus ancien capitaine appelé à prendre le commandement provisoire de la colonne, les ordres du jour, la proclamation patriotique aux soldats, tout autant de pièces attendues impatiemment, n'arrivent de Zurich qu'au dernier moment. La proclamation aux soldats étant rédigée en allemand, il faut la faire traduire en français ; c'est M. Rædlé, secrétaire du Conseil qui s'en charge ; mais elle ne peut être distribuée aux soldats qu'après leur arrivée à Genève. Zurich a fait préparer un caisson de munitions : au moment du départ, on le contremande. Tous ces retards et contre-ordres sont cause que dans sa lettre du 27 mai à la Commission militaire fédérale, Fribourg exhale quelques plaintes : « La façon dont notre contingent a été levé a de quoi surprendre : il a été mis sur pied trop à la hâte ; nous ne savions pas s'il fallait sept hommes à l'état-major ou cinq seulement. Nous ignorons à partir de quel jour la troupe doit recevoir sa solde ; le commissaire des guerres (Albert de Fégely) ne peut pas dresser sa comptabilité ; nous aurions aimé savoir où et quand la compagnie soleuroise doit rejoindre les deux nôtres. On ne nous renseigne pas sur les difficultés que nos troupes vont infailliblement rencontrer en traversant le sol français. Il y a quelque chose d'insolite à faire partir le porte-drapeau et le tambour-major après le contingent, sans escorte. Nous demandons que le drapeau reste à Genève jusqu'au retour de la troupe, que le colonel Girard ne rentre pas avant d'avoir été remplacé par un officier expérimenté et qui inspire confiance. L'occupation militaire de Genève ne va-t-elle pas nous attirer de graves ennuis de la part de la France ? » « Pourquoi, écrit encore le même jour Fribourg à ses députés à Zurich, pourquoi aller occuper militairement un pays qui doit devenir prochainement suisse, avant que les cantons se soient même entendus sur son incorporation ? Pourquoi ce déploiement armé, puisque Genève demande à cor et à cri d'être réunie à la Suisse ? » Zurich répond immédiatement en donnant les explications nécessaires : on en transmet une partie au colonel Girard.

Le contingent fribourgeois passe la nuit du 26 mai à Payerne, le 27 il est à Moudon, les 28 et 29 à Lausanne, le 30 à Rolle, le 31 à Nyon ; la colonne est suivie de trois chars à un collier, un pour l'état-major et un pour chaque compagnie ; ces chars sont relevés à chaque station. Lausanne lui fait un accueil très

cordial. Le jour de leur arrivée, les officiers sont traités aux frais du gouvernement ; le lendemain, les officiers de la milice de Lausanne leur donnent à l'Hôtel-de-ville un dîner des mieux arrosés et qui met tout le monde en gaîté. A la fin du dîner, arrivent deux députés de Genève, qui sont venus à la rencontre des Suisses : MM. Necker et Turettini. C'est le capitaine d'Amman, plus âgé que son collègue Caille, qui a pris, au départ, le commandement de la troupe. A partir de Lausanne, elle a pour chef le colonel Girard, qui l'a rejointe dans cette ville. Il est parti de Fribourg à cheval, accompagné d'un domestique dont le cheval a été fourni par les écuries de l'Etat ; il est suivi d'un char de bagages qui amène en même temps quelques caisses de cartouches. Les deux compagnies fribourgeoises, dit le *Journal Suisse* du 31 mai, étaient remarquables par la beauté de leur tenue et leur air martial.

Le mercredi 1^{er} juin arrive. A Genève, c'est un branle-bas général. Les journées précédentes se sont passées en préparatifs, la veille on a battu la caisse toute la journée. « Qui donc arrive pour motiver tant de joie et tant de parure ? La Suisse elle-même ! La Confédération va faire son entrée dans Genève en la personne de ces mêmes Fribourgeois qui vinrent déjà, il y a trois siècles, arracher la ville à la tyrannie du duc de Savoie et de son vidomne. Ces Fribourgeois apportent l'anneau des fiançailles, gage de l'union plus intime que Genève va contracter avec ses anciens amis des Ligues Suisses¹. » La veille, deux grandes barques et un brigantin sont allés jusqu'à Nyon les chercher. Dans la ville, tout est en mouvement. A 7 h. du matin, douze à quinze cents hommes de la garde nationale, dont cinq cents grenadiers et chasseurs entre autres ceux des compagnies Favre et Cayla, dans leur plus belle tenue, vont à Saint-Antoine s'organiser.

Les Suisses s'embarquent à Nyon à 7 h. du matin ; MM. Turretini et Necker les ont accompagnés depuis Lausanne. Ils prennent la voie du lac, pour ne pas être obligés de traverser le territoire français de Versoix. Le temps est superbe. Lorsque, du haut des tours de Saint-Pierre, vers 10 heures, on voit les barques apparaître à la hauteur de Coppet, toute la troupe défile

¹ Pictet de Sergy, *Genève ressuscitée le 31 décembre 1813*, p. 155.

par la porte de Rive et se porte sur la grève caillouteuse des Eaux-Vives pour « border la haie » depuis le bas de la côte de Cologny. La population toute entière est sur pied; c'est jour de réjouissance publique, le collège, toutes les écoles et tous les magasins sont fermés. Toute une flottille d'embarcations élégamment pavoisées, chargées de monde, s'est portée depuis les Pâquis, déjà à partir de 8 heures, à la rencontre des Suisses jusqu'à Genthod et Bellerive; quand vers midi, près de Bellerive, elle voit la petite escadre des Suisses s'avancer au large, poussée par une brise légère, elle va l'entourer pour lui faire escorte. C'est alors une explosion d'acclamations: « Vivent les Suisses! Vivent les Fribourgeois nos amis! Vivent les Confédérés! Soyez les bienvenus! Les Suisses répondent en agitant leurs bicornes ou leurs shakos: Vivent les Genevois!

Par un de ces mouvements spontanés qui manifestent l'allégresse générale, il s'est formé tout un régiment de petits soldats, cinq à six cents, de huit à quatorze ans, divisés en plusieurs corps: l'un d'archers, coiffés d'un casque et armés d'un bouclier (écu en carton), d'un arc et d'un carquois garni de flèches, l'autre de lanciers portant la lance et la cuirasse, un troisième de sapeurs, et enfin un autre encore de mamelouks coiffés de bonnets turcs; ils ont demandé aux syndics la permission d'aller au-devant des Suisses. Trois ou quatre petits personnages, l'un, le jeune de Budé, colonel, l'autre, le jeune Moulinier, major, caracolant, jolis comme des amours, sur des chevaux adaptés à leur taille, et, armés de grands sabres, commandent à ce petit bataillon: la régularité des manœuvres de tous ces guerriers sans moustache, leurs pittoresques costumes forment un coup d'œil charmant: leurs pères, leurs mères et leurs sœurs les suivent des yeux avec enchantement.

Le débarquement des Suisses se fait vers 2 heures, au bas de la côte de Cologny, au Port-Noir, au-dessous de Plongeon, à environ 20 minutes de la ville. La première barque sur laquelle flotte le drapeau fribourgeois approche du rivage; une longue planche est jetée, pont fragile sur lequel le colonel Girard s'avance avec précaution. Le commandant de la garde genevoise s'élance à sa rencontre et lui donne l'accolade. La peinture, la musique, la poésie ont perpétué le souvenir de cette palpitante accolade qui personnifie l'alliance avec la Suisse. Sur le rivage éclatent des

transports d'allégresse ; le cri de « Vivent les Suisses ! » retentit jusque dans les couches les plus reculées des innombrables spectateurs rangés le long de la route. Les troupes de Girard répondent : « Vive Genève ! Vive la république ! Vive le nouveau canton ! » Le bataillon des patriotes en herbe pousse des hourrahs et des vivats à se décrocher les mandibules. Les grenadiers eux-mêmes agitent leurs longs bonnets noirs au bout de leur baïonnettes. Le canon tonne avec fracas.

Le débarquement terminé, les Suisses se mettent en rang devant la milice genevoise qui fait la haie et les petits bouts d'hommes qui regardent émerveillés. Plusieurs officiers vaudois, le colonel Guiger de Prangins en tête, se sont joints à eux. Le cortège s'ébranle ; tout le long du trajet, c'est une marche triomphale. En tête s'avance un bataillon de la garde genevoise, suivi du colonel Girard, entouré de tout l'état-major de la place et de nombreux officiers, puis vient la colonne des 300 Suisses, précédée de la brillante musique de la garde, dite *Musique rouge*, composée de 40 hommes, et suivie du second bataillon de la garde et du régiment des petits soldats. Le cortège s'achemine vers les portes de la cité. La population presque entière est grimpée sur les bastions de Rive et les fortifications et recouvre les talus verdoyants qui montent graduellement depuis la porte de Rive jusqu'à la hauteur de Saint-Antoine. L'œil voit de véritables essaims humains disposés par étages qui semblent ne plus former qu'une immense pyramide, au milieu de laquelle un grand nombre de femmes en blanches toilettes dessinent le plus gracieux parterre. Pas une femme, pas un enfant n'est resté pour garder la maison. Partout des guirlandes de fleurs, des touffes de feuillages, des devises ingénieuses suspendues à des armoires, des inscriptions, des emblèmes ou des allégories entourés de verdure ; les couleurs nationales s'étalent au grand jour avec orgueil.

Dans tous les quartiers, on a fait des souscriptions pour garnir les rues et offrir aux Suisses des rafraîchissements ; les deux côtés de la rue sont reliés par de petits arcs de verdure sous lesquels se dressent des tables couvertes de bouteilles où pétille un généreux cordial. On passe sous le premier arc de triomphe aux Eaux-Vives : il a été dressé par les pêcheurs du quartier. Il faut s'arrêter, pour faire plaisir à ces gens

dont la joie est attendrissante. A la porte de Rive, un nouvel arc se dresse, surmonté de trois aigles, portant chacun une clef de la ville, l'une en fer, l'autre en or, la troisième en argent ; à cet arc est suspendue une couronne de fleurs avec l'inscription : « Enfants de Tell, soyez les bienvenus ! ». Gourgas, le syndic de la garde complimente le commandant suisse et son état-major. Le colonel Girard répond affectueusement : « Je suis charmé, Monsieur le syndic, d'être le premier qui donne à la république de Genève l'assurance de son agrégation au corps helvétique ». Il est $2\frac{1}{2}$ h. exactement quand les Suisses traversent le pont de Rive. Officiers et soldats sont salués au passage d'acclamations sans fin. Une mère de famille présente son enfant au commandant Girard ; une autre élève le sien dans ses bras, en lui disant : « Regarde nos bons alliés, souviens-toi toujours de ce que tu as vu aujourd'hui ». Entré en ville, le cortège monte la rue Verdaine, traverse Bourg-de-Four et pénètre dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, devant lequel sont rangés les syndics et tout le Conseil provisoire. Girard, en les voyant, se met à la tête de sa colonne et la fait défiler en parade. Il est 3 h., les cloches de Saint-Pierre sonnent à toute volée, le canon ne cesse de vomir le tonnerre. Le moment est solennel, impressionnant.

Après le défilé, le cortège gagne la Grand'rue, descend la Cité, prend l'arcade à gauche pour se mettre en rang sous la Corraterie, en entrant par la porte de fer près de la porte Neuve. Les soldats fribourgeois et soleurois se rendent à leurs quartiers, aux casernes du bastion de Hollande, où sous des tentes de feuillage se dressent de longues tables ornées de verdure, de fleurs en vases et en guirlandes, et décorées des écussons de Fribourg, Genève et Soleure ; ils vont y déguster avec appétit le dîner qui a été apprêté pour eux. Lorsqu'ils sont à table, le colonel Girard, le syndic Gourgas et tous les officiers de l'état-major en font le tour et boivent à la santé des soldats : ceux-ci répondent par un : « Vivent les Genevois ! » des plus enthousiastes. Girard et ses officiers sont ensuite invités par le gouvernement à l'Hôtel-de-ville ; un dîner de 100 couverts leur a été préparé à la salle des festins ; tous les officiers de la garde bourgeoise, les magistrats et les conseillers sont présents. MM. les syndics Des Arts et Gourgas font les honneurs. « Ce fut, dit un officier, un dîner somptueux, un dîner que je n'oublierai jamais de ma vie. Des toasts solennels

furent portés à la Confédération helvétique, aux augustes puissances, aux cantons, à Genève, accompagnés de la musique militaire et du bruit des canons. La circonstance avait inspiré des poètes. Je ne sais pas si les vers étaient bons, mais je sais que leurs chansons et surtout le refrain : *Enfants de Tell, soyez les bienvenus*, produisit sur nous une impression difficile à décrire. Un emblème religieux anima le dessert. C'était un temple à vingt portiques auxquels l'écusson des 19 cantons se trouvait suspendu. Ce temple était placé devant le colonel Girard. Le vingtième portique était encore vide, mais un aigle portant les armes de Genève s'efforçait de les y attacher. Un de nos officiers, dans un beau mouvement, exprima alors le vœu de la réunion de Genève à la Suisse. Ce fut comme un coup électrique. Bientôt un officier fribourgeois entonna le *Ranz des vaches* ; les mains se serrèrent, les verres, se cherchant de loin, se rapprochant bientôt, se choquant à la ronde, semblaient déjà garantir le traité. » Au dîner assistent plusieurs officiers vaudois, parmi lesquels les colonels Guiguer de Prangins et De la Harpe. La cordialité la plus intime et la gaîté la plus franche ne cessent d'y régner. « Les chants des Genevois, écrit Girard, nous sont allés jusqu'au cœur. Vous pouvez imaginer l'effet du refrain : « *Enfants de Tell, soyez les bienvenus* », accompagné de la musique militaire, du bruit des canons et des acclamations de la foule ! »

Après le repas, tous les convives, musique en tête, se mirent en cortège devant l'Hôtel-de-Ville. « Je précédais avec les magistrats, écrit encore Girard, nous allâmes parcourir les allées de Plainpalais où avait dîné la garde genevoise, sous le Mail ». A l'arrivée des Suisses, la plaine disparaît sous la foule joyeuse de plus de 10 000 personnes qui vient accueillir de nouveaux frères. La plume est impuissante à dépeindre toutes les exubérances auxquelles se livra l'enthousiasme genevois ; on veut voir les Suisses de tout près, leur toucher la main, boire à leur santé. Ce sont partout des jeux et des danses, des couplets charmants. Il se produit des scènes attendrissantes ; les officiers surtout sont l'objet d'embrasantes effusions : ce n'est plus de la joie, c'est de l'exaltation, c'est un délire national. Pas un accident, pas le moindre désordre ni le moindre accroc ne troublent la fin de la journée. « Nos soldats, écrit encore Girard, étaient déjà dans

la ville comme d'anciens habitants : cette journée avait mis tous les cœurs à l'unisson le plus parfait. La joie n'est souvent que bruyante et ne laisse que la fatigue ; mais l'allégresse de ce jour m'a laissé le sentiment le plus pur : tout a été liberté, cordialité et union des âmes. »

Le lendemain, 2 juin, M. le colonel Girard, accompagné de tous ses officiers, s'en va faire une visite à M. Gourgas, syndic de la garde. Puis il est introduit à l'audience du Magnifique Conseil, à qui il présente ses lettres de créance de la part de la Confédération. L'après-midi, il passe en revue les trois compagnies sous ses ordres : le syndic Gourgas et les conseillers majors y assistent. Une grande fraternité existe déjà entre la garde genevoise et les Suisses : les soldats sont logés à la caserne du bastion de Hollande, les officiers, chez des particuliers. Le sur-lendemain 3 juin, le syndic Gourgas, accompagné du commandant Girard, fait la visite et l'inspection des postes : on détermine ceux que les Suisses occuperont. Dès le soir du 3 juin, ils montent la garde à Bel Air, à la porte Neuve et à celle de Cornavin ; la garde genevoise conserve les autres. A 11 heures, tous les officiers de la garde genevoise en grand uniforme se rendent chez le colonel Girard pour lui faire une visite en corps. Ils reçoivent de lui l'accueil le plus distingué.

Le 11 juin, les syndics et le Conseil provisoire de la ville et république de Genève expriment à l'avoyer et au Conseil de la ville et république de Fribourg « la vive satisfaction avec laquelle ils ont vu entrer dans leurs murs les troupes fribourgeoises et combien ils ont été frappés de la bonne tenue et de l'excellente discipline de cette troupe, et sensibles aux témoignages d'intérêt que Messieurs les officiers leur ont donnés, témoignages qui leur paraissent un heureux présage du moment si désiré par leurs concitoyens où ils seront unis à la Suisse par des liens plus étroits. Ils les prient aussi d'appuyer la demande qu'ils viennent de faire à la Diète de les agréger comme canton à la Confédération helvétique. »

La Commission souveraine de Fribourg prend connaissance de cette lettre dans sa séance du 14 juin et répond le 17 la lettre suivante :

« Aux magnifiques et très honorés seigneurs les syndics et Conseil provisoire de la ville et république de Genève.

Nous avons reçu avec une vive satisfaction la lettre de vos Seigneuries en date du 11 de ce mois; le désir que vous nous faites connaître de rétablir et resserrer dans ces circonstances d'une manière particulière les liens qui unirent si longtemps nos deux Etats est bien sincèrement partagé par nous, et nous saisissons avec plaisir les occasions de donner à ces antiques relations d'amitié et de bon voisinage toute l'activité et l'extension dont elles sont susceptibles. Il nous a été infiniment agréable de recevoir de vous l'assurance de la bonne conduite et de l'exacte discipline de nos troupes. Nous devons à cette occasion vous témoigner notre vive gratitude de l'accueil vraiment distingué et fraternel qu'elles ont reçu de vous. Nous y avons retrouvé une preuve non équivoque de vos bonnes dispositions à notre égard, à laquelle nous sommes très sensibles.

Soyez assurés, Messieurs, que vous retrouverez en nous la même amitié et les mêmes sentiments. Ils sont l'héritage de nos pères et nous serons toujours jaloux de la conserver envers un état dont le sort malheureux fut, pendant de longues années, l'objet de notre constante sollicitude.

Nous vous prions... »

Le 11 juin, Auguste Saladin-de Budé, un vieux patriote qui avait réuni dans son salon le comité constitutif du Conseil provisoire de Genève, est promu amiral de l'exercice de la Navigation. Il invite à dîner tous les officiers suisses et les conseillers-majors, paie leur écot: trois truites et vingt-cinq bouteilles de vin, et dit, entre autres paroles pleines de bienveillance et d'amabilité :

« Que la présence de nos anciens et bons amis de l'Helvétie qui viennent au-devant de nous pour nous témoigner de l'intérêt soit toujours devant nos yeux afin de nous inspirer la cordialité, la franchise, la simplicité qui les distinguent; afin de nous rendre toujours plus dignes d'être leurs bons confédérés et pour mériter leur affection, si nous leur sommes réunis comme canton. » Parmi les quinze santés qui sont portées au dîner: à l'amiral, au vice-amiral, au roi, aux syndics et aux conseillers, à la Suisse, au roi de France, au roi d'Angleterre, aux trois monarques alliés, etc., on n'a garde d'oublier celle des cantons de Fribourg et de Soleure et de leurs officiers qui sont tous parmi les invités. Quelques jours auparavant, le commandant Girard

et ses deux officiers de Chollet et d'Amman étaient reçus avec une grande bienveillance par M. Augustin de Candolle.

La meilleure harmonie ne cesse de régner entre Suisses et Genevois pendant tout leur séjour ; on cherche à rendre aux chers alliés le séjour le plus agréable possible par des fêtes et des banquets. Au cercle des Mignons, on compose exprès pour eux des chansons dans lesquelles la verve et la louange ne tarissent pas. Un jour, ces messieurs du cercle sortant de table, voient passer une douzaine de soldats suisses qui se promènent dans Plainpalais. Ils les appellent, les font mettre à table et leur donnent les restes du dîner.

Le 10 juin, le commandant autrichien qui est à Carouge avec 150 soldats écrit au colonel Girard de venir, s'il veut, prendre possession de cette ville avec ses troupes ; lui-même a reçu l'ordre de quitter le département et d'avertir le commandant suisse. Girard n'ose pas prendre sur lui la responsabilité de cette occupation : il va consulter les syndics qui sont aussi très perplexes. Un courrier est envoyé à la Diète de Zurich. On attendra la réponse, mais les Carougeois ne veulent pas entendre parler d'une réunion à Genève.

Nouvelle fête très solennelle et toute nationale, le 20 juin, à l'occasion des Promotions. Les Conseils et les syndics y assistent, escortés d'une garde d'honneur composée d'une partie des troupes suisses et de l'élite de la garde genevoise. M. de Sismondi y prononce un grand discours ; il a des paroles pleines de reconnaissance pour la Suisse et les troupes qu'elle a envoyées occuper Genève.

Je résume à grands traits quelques faits encore consignés dans les lettres du colonel Girard, les protocoles et les liasses de nos Archives d'Etat. Dans son premier rapport du 6 juin, le commandant Girard fait le récit de l'accueil *inexprimable*, dit-il que ses troupes ont reçu à Genève, de la satisfaction que ses hommes lui donnent par leur bonne tenue et leur excellente discipline. Il est enchanté surtout des bons services que lui rend l'aide major Chollet. Plusieurs hommes cependant manquent encore pour compléter ses compagnies ; il demande qu'on les fasse rejoindre au plus tôt. Le service de la place est pénible ; il exige 70 hommes par jour ; mais ses soldats sont gais, contents et pleins d'entrain. Pas de malades, sauf un Soleurois qui est à

l'hôpital. Un autre jour, Girard écrit pour demander l'autorisation de faire faire des habillements à sa troupe, de remplacer par des neufs les pantalons ou caleçons usés, de fournir des fourreaux de baïonnettes à un certain nombre de ses hommes qui n'en ont pas ; d'autres fois, il prie de lui envoyer de l'argent pour payer la solde à la troupe.

Les Fribourgeois sont à Genève depuis huit jours à peine que le colonel se voit obligé de renvoyer deux de ses officiers, un aide-chirurgien de Soleure, dont il est mécontent, et le lieutenant de la compagnie Caille, André Mitterhofer, de Fribourg. Girard reproche à Mitterhofer d'avoir une mauvaise tenue qui le fait mépriser de la troupe, de ne pas aider suffisamment le capitaine Caille dans son service, et surtout de souffrir d'infirmités mentales. Rien de bien grave ; mais Girard ne veut pas compromettre l'honneur des Fribourgeois à Genève. Il propose pour le remplacer M. Gottrau de Granges ou Balthasar Müller de Fribourg. C'est Müller, lieutenant de la 4^{me} compagnie du 1^{er} contingent qui est nommé. Il arrive déjà à Genève le 11 juin. Mitterhofer, à peine de retour à Fribourg, est mandé chez l'Inspecteur général Lanther, qui l'engage à donner sa démission. Mais il ne l'entend pas de cette oreille ; il se prétend victime de l'injustice et du mauvais caractère du colonel Girard : il demande qu'on lui remette copie du rapport que le commandant a fait contre lui et présente au Département militaire un mémoire justificatif. Le 26 août, la Commission militaire du canton, convoquée à l'extraordinaire, examine le cas. Elle constate que la conduite de Mitterhofer n'a donné lieu à aucun reproche bien sérieux : cet officier s'est comporté toujours avec distinction soit pendant son séjour au Tessin, soit pendant la campagne bâloise, à Liestal ; il a rendu de bons services à son canton. La commission le réintègre lieutenant dans sa compagnie, et Balthasar Müller, qui l'a remplacé à Genève, va reprendre son poste à la troisième compagnie.

Dans son rapport du 13 juin, Girard raconte l'entretien très important qu'il a eu avec M. Capo d'Istria, ministre plénipotentiaire du czar de Russie auprès de la Confédération Suisse. Capo d'Istria est arrivé de Paris à Genève, le 12 juin au soir : il loge chez M. d'Yvernois, maison Sellon. M. Girard lui a envoyé une garde d'honneur, le gouvernement de Genève aussi. Il reçoit les officiers Suisses le lendemain 13, entre midi et une

heure, et leur cause longtemps des affaires de la Suisse et de chaque canton en particulier. Le ministre, tout en leur faisant un très gracieux accueil, ne leur cache pas ses sentiments. « Il est très mécontent des dissensions qui divisent la Suisse ; les puissances alliées menacent d'y mettre fin par la force. Il faut organiser les cantons sans exclusion, sans privilège de famille ; il leur faut à tous des constitutions libérales. Il regrette de constater que les cantons de Fribourg et de Soleure sont ceux où il y a eu le plus de troubles. Il n'approuve pas les restaurations patriciennes. Il a eu à Paris plusieurs entretiens avec le colonel d'Affry. » Le commandant fribourgeois annonce que le ministre va venir prochainement rendre visite au gouvernement de Fribourg. Le ministre de Russie, effectivement, venant de Lausanne et d'Yverdon, où il a visité l'institut Pestalozzi, arrive à Fribourg le 19 juin à 4 heures du matin, et descend aux Merciers. Une garde d'honneur lui est aussitôt présentée, et une députation composée des conseillers de Montenach, de Ræmy, de Buman et d'Appenthal va dans la matinée le complimenter. M. le comte la reçoit très favorablement, et se rend ensuite chez l'avoyer Werro avec lequel il a un fort long entretien. Il assiste ensuite à un dîner que le gouvernement lui donne, et on le conduit à la salle de la Grenette où l'on a organisé, en son honneur, un bal très brillant qui dure jusqu'au matin. Le lendemain, le ministre part pour Berne et Zurich.

Il se produit, dans les compagnies fribourgeoises, un cas de désertion. Un soldat de la compagnie Caille, Joseph, fils de Maurice Mauroux, d'Autigny, qui avait remplacé Pierre Sottas, de Gumevens, quitte la troupe le 28 juin à 4 h. du matin. C'est un homme de 44 ans, cordonnier de son état, enclin à la boisson et qui, à Genève, a contracté de nombreuses dettes chez quelques-uns de ses camarades, chez des marchands de cuir et divers particuliers. L'intention de Mauroux est de retourner à Autigny pour embrasser sa femme et sa fille qui ne répondent pas à ses lettres, et qu'il aime cependant de tout son cœur ; en même temps il veut aller chez lui chercher de l'argent pour payer ses dettes. Mais Mauroux se fait attraper près de Lausanne par un gendarme vaudois ; il a encore sur lui sa coiffure militaire, la cocarde de Fribourg et sa capote. Après trois jours de prison à Lausanne, il est ramené à Genève

le 30 juin ; il passe, le 4 juillet, devant un conseil de guerre composé du colonel Girard, des capitaines Tugginer et Betzinger de Soleure, des lieutenants Müller et Maillard, des sous-lieutenants Dey et Duruz, des sergents Neuhaus et Glasson, du fusilier Sudan, et du sous-lieutenant Vicarino, secrétaire du Conseil. L'accusé subit un long interrogatoire ; il est défendu avec beaucoup de bonhomie par le lieutenant Xavier Badoud de Romont. Nous avons éprouvé un charme tout particulier à parcourir les réponses de Mauroux à ses juges et la défense présentée par le lieutenant Badoud. L'accusé est renvoyé de la compagnie Caille ; il devra subir une détention de trois mois dans les prisons de Genève et de Fribourg. Sa détention aura lieu à la caserne, où il travaillera de son métier de cordonnier ; le produit de son travail sera employé à payer ses dettes.

La compagnie Caille a à déplorer, quelques jours avant son retour, la perte d'un de ses hommes, François Gillet de Montbovon. Le malheureux s'est noyé le 5 août, en se baignant, malgré la défense, dans les fossés des fortifications. On l'a sorti de l'eau encore en vie, mais il n'a pas repris connaissance. L'aumônier Döbeli a pu lui donner cependant l'absolution générale et les saintes huiles.

Enfin, une grande partie des derniers rapports de Girard a trait à un regrettable acte d'insubordination dont s'est rendu coupable le capitaine de la 1^{re} compagnie, Nicolas d'Amman.

C'est le samedi 18 juin. Girard conduit ses hommes à l'exercice. Le capitaine d'Amman manœuvre en tête de sa compagnie. A un moment donné, d'Amman se met à tenir très mal son sabre. Le colonel le prie de rectifier le port de son arme. La manœuvre se répète ; la même faute est commise. Le commandant renouvelle son observation en élevant la voix. Le capitaine lui répond qu'il connaît mieux que lui le maniement des armes ; il a toujours eu l'habitude de porter le sabre ainsi. Pendant que la troupe est au repos, le colonel prend le capitaine à part et lui demande raison de ses propos insolents. Amman lui répond par de nouvelles impertinences. Girard lui inflige deux jours d'arrêt. « Peu m'importe vos arrêts, lui répond le capitaine, infligez-moi huit jours, si vous le voulez. Si je vous donnais, à vous, un problème de mathématiques à résoudre, vous n'en seriez pas capable. Le général Gady est bien ridicule, mais vous l'êtes



Fig. 2. — Le capitaine Nicolas d'Amman
né en 1781, mort en 1852.

(Portrait appartenant à M^{me} Von der Weid de Techtermann à Fribourg.)

encore bien plus. » La scène se passe devant la troupe entière, en présence des officiers et d'un grand nombre de spectateurs. Le cas est grave : déjà quelquefois, Girard a eu à se plaindre de certains procédés de son subalterne. Procès-verbal est aussitôt dressé et envoyé à Fribourg : le commandant demande le remplacement du capitaine d'Amman par Jean Chollet, capitaine de la 3^{me} compagnie. Par délicatesse, et pour éviter au délinquant le déshonneur d'être renvoyé, Girard prie le gouvernement de rappeler le coupable, sous prétexte qu'on a besoin de lui pour les monnaies : d'Amman est en effet monnayeur attitré de l'Etat.

Le gouvernement le met dans l'alternative ou de donner sa démission, ou de passer par un conseil de guerre. Le capitaine est très perplexe. A deux ou trois reprises il a l'intention de donner sa démission ; au dernier moment il refuse. D'autres moments, il veut se soumettre à un Conseil de guerre, mais il a peur : il craint le déshonneur, et il ne veut pas être condamné à la peine de 6 ans de fer prévue par le Code militaire. Il essaie de faire des excuses ; il demande des entrevues au colonel, et quand le moment est arrivé, il se cache. Le major Chollet, le capitaine Caille essaient en vain de lui faire entendre raison.

Le 28 juin, le colonel est obligé de le congédier définitivement de la compagnie, les autres officiers ne voulant plus servir avec un collègue qui a manqué si gravement à la discipline et à l'honneur. D'Amman, avant de quitter Genève, ourdit une intrigue assez habile : il gagne le tambour-major Jean-Jacques Kolly et le supplie de faire rédiger par quelqu'un une lettre au gouvernement de Fribourg, portant que tous les sous-officiers et les soldats de la compagnie regrettent amèrement leur capitaine et demandent instamment son rappel. Kolly, aidé du fourrier Prosper d'Amman, frère du coupable, se prête à la manœuvre. Mais celle-ci est découverte. L'original de la lettre, que Kolly avait réussi à faire signer par les quatre sergents de la compagnie, est confisqué par le colonel, ainsi que la copie qui devait en être expédiée à Fribourg au capitaine. La Commission militaire fédérale de Zurich est nantie de ce regrettable incident, elle déconseille vivement de recourir à un conseil de guerre qui couvrirait d'Amman de déshonneur. Le conseiller d'Uffleger fait venir M. Girard à Fribourg et l'appelle devant lui en même temps que d'Amman. Une commission conciliatrice composée de l'Inspecteur général Lanther et de quelques officiers propose une transaction. D'Amman consent à faire une punition de quinze jours d'arrêt, mais à Genève. Girard ne veut pas entendre parler du retour de d'Amman à Genève : une démarche collective est faite en faveur du colonel, par tous ses officiers, au gouvernement de Fribourg. L'affaire devient brûlante et suscite dans les cercles militaires de vives discussions. Elle n'est définitivement arrangée qu'après le retour du contingent fribourgeois. On convoque à la Grenette une grande assemblée de tous les officiers du canton en uniforme. La commission militaire y rappelle les lois de la discipline et déclare

apaisés les derniers incidents survenus. Les capitaines d'Amman et Caille s'embrassent. Quant au colonel Girard, il a prétexté un voyage urgent pour ne pas assister à l'assemblée. Au mois de septembre, il envoie au gouvernement sa démission. Elle est acceptée, et le capitaine d'Amman reparaît au mois d'octobre à la tête de sa compagnie.

Enfin, les compagnies fribourgeoises allaient revenir. La Diète avait promis leur rentrée pour la fin du mois de juillet ; mais le départ dut être encore différé d'une quinzaine. Le jeudi, 4 août, le cercle de Rive offre encore aux officiers suisses un grand dîner de 130 couverts. La musique est de la fête. A midi et demi, promenade sur le lac ; une belle barque s'avance entourée d'une infinité de petits bateaux parés ; le canon tonne. Le dîner a lieu aux Pâquis, salle de la Navigation ; tout le monde est à la même table. Plusieurs, parmi les notables anglais, nombreux à Genève en ce moment, assistent au dîner ; on applaudit avec enthousiasme les santes portées aux officiers suisses, à la Confédération, au roi d'Angleterre : la cordialité, la bonne humeur et la simplicité républicaine qui ne cessent de régner enchantent les invités d'Outre-Manche. Le retour, par le lac, a lieu le soir avant neuf heures.

Mardi 9 août, grand « tirage » organisé par le gouvernement genevois en l'honneur des Suisses. Les récompenses aux meilleurs tireurs consistent en six médailles par compagnie. Cette fête de tir retarde de deux jours le départ de la première compagnie fribourgeoise. C'est un regret pour toute la troupe de quitter cette ville, où ils ont été l'objet de tant de soins et de gâteries, et ses habitants, qui ont tout fait pour leur rendre le séjour le plus agréable possible, qui ont même poussé l'amabilité jusqu'à offrir aux officiers les premières places du théâtre pour entendre le célèbre acteur Talma dans les pièces d'*Andromaque* et d'*Hamlet*.

Toutes ces attentions ne manquent de toucher profondément les députés de la Diète de Zurich. Dans une lettre au gouvernement provisoire, ils remercient les Genevois de la réception si brillante, si franche et loyale faite aux contingents de Fribourg et de Soleure, leur donnent toutes les marques d'un attachement sincère, et l'assurance que leur désir d'être prochainement incorporés à la Suisse sera exaucé.

La 1^{re} compagnie fribourgeoise, avec le drapeau et le colo-

nel Girard, quitte Genève, sous les ordres du lieutenant Philippe Maillard, le jeudi 11 août, de bon matin. Elle se rend, partie par eau, partie par terre, jusqu'à Lausanne ; elle entre dans cette ville le 12 ; le 13 elle est à Romont, le 14 dans la matinée, elle est reçue à Fribourg, sur les Places, par l'Inspecteur général Lanther et le colonel de Gady. Le dimanche suivant, 21 août, arrive la 5^{me} compagnie, avec l'aide-major Pierre de Chollet.

Une scène pénible se passe encore au retour de la première compagnie. Le frère cadet du capitaine Nicolas d'Amman et de Prosper le fourrier, Jean d'Amman, lieutenant de carabiniers, non en activité, provoque tous les officiers de la compagnie. S'adressant à Maillard comme au plus ancien de la colonne, il lui demande raison, ainsi qu'à tous les officiers, du refus qu'ils ont fait de continuer à servir avec son frère. Ce n'est qu'avec peine et à force de persuasion que l'Inspecteur Lanther et le colonel Girard empêchent une rixe. Lanther, à midi et demi, envoie son aide-de-camp de Reynold intimer les arrêts au lieutenant d'Amman, en attendant que les Commissions militaires fédérale et cantonale aient statué sur son cas. On lui inflige, quelque temps après, une punition exemplaire.

Les deux compagnies fribourgeoises furent remplacées par deux autres de grenadiers zurichois ; à celle de Soleure, partie de Genève le 5 septembre seulement, succéda une compagnie d'Appenzellois. Toutes trois repartirent le 23 novembre en traversant le territoire français de Versoix. Le même jour arrivèrent deux compagnies de grenadiers vaudois. « Les Appenzellois, écrit un contemporain, sont venus prendre la place des Soleurois ; il faut leur donner à dîner comme aux autres. Ils nous ruinent en mangeaille... Tout le monde, par contre, se loue des Vaudois, et ils se trouvent bien chez nous. Les casernes sont excellentes, bien chauffées, propres, et les soldats sont bien nourris. S'ils sont malades, on les transporte à l'hôpital, où ils sont soignés par nos plus habiles médecins, infiniment mieux qu'ils ne le seraient chez eux !... »

La présence d'une garnison suisse au milieu des Genevois fut comme le premier anneau qui les rattacha au corps helvétique, comme une espèce d'arrhes de leur admission dans la Confédération, vœu unanime de tous les vrais patriotes d'alors.

Quant à nos deux compagnies fribourgeoises, elles firent hon-

neur, par leur bon esprit, à leur canton et à la Confédération qui les avait envoyées. S'il y eut malheureusement quelques incartades regrettables, ce ne fut que des incidents tout à fait exceptionnels. Nos troupes ne faillirent point à la confiance qu'on avait mise dans leur discipline et leur valeur, et dans le talent de leurs officiers.

Sources et ouvrages consultés. — Alb. Rilliet. *Histoire de la restauration de la République de Genève*, 1849. Pictet de Sergy, *Genève ressuscitée le 31 décembre 1813*. Lucie Achard et Edouard Favre, *La restauration de la République de Genève, Témoignages de contemporains* 2 vol., Genève 1813. — Revue historique vaudoise, III, p. 171, etc. — Aux Archives d'Etat: le Protocole des délibérations et de la correspondance de la commission souveraine du gouvernement, 1814; Ratsmanual 1790—1814 n° 349; Protocole du Conseil d'Etat 1814; divers copies-lettres et registres de Correspondance intérieure et extérieure, Correspondance et délibérations du Département militaire 1813—14, surtout les « chemises » du Conseil d'Etat et les Archives de la Commission souveraine mai—décembre 1814.

N.B. — Je publierai dans un prochain article un certain nombre de documents sur le même sujet. F. D.

Nous devons le cliché du drapeau fribourgeois à l'amabilité de la Rédaction du « Journal de Genève ». Les Edit.



Fig. 3. — Drapeau du Contingent.